Juin 2021

Campugnan 22

Bulletin Municipal

P.4 Le budget 2021

P.8 Procédure adressage

P.14 La RCSC

Editorial

Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que nous vous remettons cette nouvelle édition.

Vous découvrirez les grandes lignes du budget communal 2021 dont deux projets majeurs ressortent du vote.

Tout d'abord, l'agrandissement du cimetière, déjà prévu l'an passé, sera finalement achevé d'ici le dernier trimestre 2021. Ce projet a été pensé d'une façon plus respectueuse de l'environnement avec entre autre des allées enherbées pour un entretien plus naturel.

Le second projet va concerner chaque habitant de la Commune. Il s'agit de la procédure d'adressage normalisé. L'article qui lui est consacré vous permettra d'avoir les premières informations en tête. Celles-ci seront suivies de nombreuses autres communications et d'une réunion publique, si la situation sanitaire nous le permet.

Vos conseillers municipaux, le secrétariat de la mairie et moi-même nous tenons à votre disposition pour toutes questions tout au long de la procédure.

Je vous souhaite une agréable lecture et un bel été.

Le Maire
Gilles LAE

SOMMAIRE

P. 04 Budget 2021

P. 06 Coup d'œil sur…

P. 08 Procédure d'adressage

P. 10 Les élections

P. 11 Mes mémos à conserver

P. 14 La RCSC

P. 17 La Table de Lise

Coordonnées Mairie

7 le Bourg 33390 CAMPUGNAN
05 57 64 71 74
mairie.campugnan@wanadoo.fr

HORAIRES MAIRIE

Lundi : 8h00-12h00 et 13h00-19h00
Mardi : 14h00-17h30
Mercredi : Fermé
Jeudi : 14h00-17h30
Vendr. : 8h00-13h00 et 14h00-16h00

Suivez l'actualité de votre commune sur la toile

www.campugnan.fr
la page facebook
@Commune de Campugnan
Et l'application **PANNEAUPOCKET**

Réforme de la Taxe d'habitation

attention aux changements sur votre feuille d'impôt.

Les modalités de vote des taux d'imposition par les collectivités locales ont changé cette année.

Jusqu'en 2020, les communes percevaient encore de la TH, même minorée, sans pouvoir modifier le taux.

Cette année, la TH n'apparait plus dans le vote des taux.

Les communes sont tout de même compensées pour cette perte de recettes en percevant **la part départementale de la Taxe Foncière (bâti)**.

Ainsi, vous risquez de voir sur votre feuille d'imposition le taux de **38,96 %** pour la TFb.

La Commune n'a pas doublé le taux, il correspond simplement **au taux communal actuel** (inchangé depuis 2014) **soit 21,50% auquel s'ajoute le taux du départemental (17,46 %).**

Budget 2021

Au vu de la situation économique française, le budget prévisionnel a été voté de façon pondérée.

Au programme cette année :

VOIRIE avec l'agrandissement du parking de la Mairie et la sécurisation des abords de l'école par la pose de ralentisseurs.

A ce titre, la Commission VOIRIE s'est entretenue avec le Centre routier Départemental de Blaye au sujet de la vitesse dans le Bourg et lieudit la Botte.

Le compte-rendu du CRD mentionne que les relevés constructeurs des voitures connectées ne fournissent que des vitesses relativement basses et qu'aucun aménagement ne peut donc être prévu sur ces voies départementales. La Commune doit donc engager, à ses frais un cabinet d'étude pour relever de façon réelle et pour tous véhicules, la vitesse sur ces routes.

Les travaux réalisés l'an passé sur la route des « 6 chemins », lieudit Talibert vont être repris gratuitement par la société qui en était chargée car la remise en état n'a pas tenu.

BÂTIMENTS avec la réfection de la cour de la garderie scolaire et la création d'un nouveau portail pour faciliter l'accès des secours en cas d'urgence.

ÉCLAIRAGE PUBLIC : 8 lampes vont être changées dont une vandalisée de façon récurrente (lieudit Pilon). Au vu du prix à l'unité d'une lampe publique, il est à souhaiter que les vandales trouvent une autre cible après cela. La lampe qui a été récupérée, présentait 2 impacts de balle.

MATÉRIEL : Reliure et restauration des registres d'état civil, des délibérations et des arrêtés municipaux. La bonne conservation des registres nous permet de les garder en Mairie et d'avoir un support historique.

Une cellule de refroidissement sera achetée pour la cantine scolaire et permettra de finaliser encore plus la démarche du tout fait maison en proposant entre autre des desserts cuisinés sur place.

CIMETIERE ; les travaux reportés. Prévus en 2020 mais finalement repoussés, ils devraient débuter en juillet.

TERRAIN : le terrain derrière l'atelier communal est en cours d'acquisition. Il permettra notamment d'agrandir la zone de stockage des matériaux et leur mise en sécurité.

Subventions 2021 accordées aux associations :

MAIRIE de CAMPUGNAN

Délibération n° 2021_DE0011

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	LES RESTAURANTS DU CŒUR – LES RELAIS DU CŒUR	COOPÉRATIVE SCOLAIRE DE CAMPUGNAN
300,00 € en bons d'achat	300,00 € en bons d'achat	600,00 € Cadeaux de Noël
Antenne de BLAYE	Antenne de BLAYE	

Projet d'agrandissement
Du cimetière

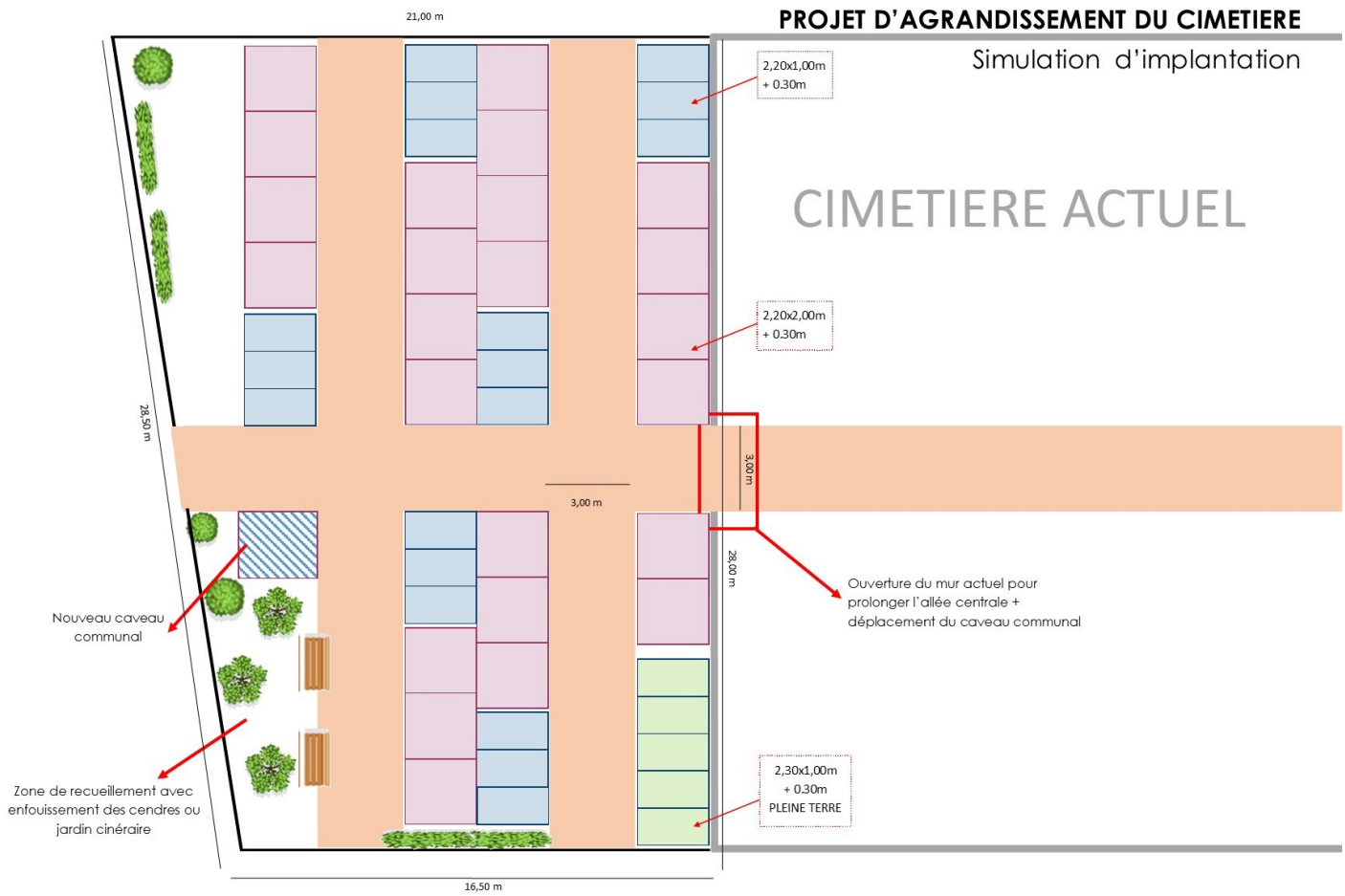

L'agrandissement du cimetière se fera après le mur du fond qui sera ouvert.

Actuellement bouché par le caveau communal, l'accès sera dégagé en supprimant ce caveau. Un autre sera construit plus loin et la colonne en pierre qui est actuellement en place sera conservée et déplacée sur le nouveau.

Les nouvelles allées seront en « nid d'abeille » ce qui permet de les laisser enherbées et de les entretenir sans produits chimiques.

Les emplacements seront définis par la Commune et distribués dans l'ordre selon leurs tailles. Ce positionnement permet de maîtriser l'espace et limiter la perte de place connue dans la première partie du cimetière.

Enfin, un espace de recueillement sera aménagé au fond de l'agrandissement avec plantes et arbustes.

Le nouveau **règlement du cimetière** a été approuvé par délibération du 2/11/2020 et est consultable sur www.campugnan.fr.

COLOMBARIUM : Le régime perpétuel est supprimé.

30 ans 300,00 € 1 case/1 urne
30 ans 600,00 € 1 case/2 urnes

CONCESSIONS FUNÉRAIRES :

10 ans 200,00 € 2,20x1m (2,20m²) pleine terre uniquement
30 ans 400,00 € 2,35x1,10m (2,20m²) possibilité caveau 2 pl.
30 ans 600,00 € 2,40x2m (4,40m²) possibilité caveau 4/6 pl.
50 ans 600,00 € 2,35x1m (2,20m²) possibilité caveau 2 pl.
50 ans 800,00 € 2,40x2m (4,40m²) possibilité caveau 4/6 pl.

Le caveau d'attente communal est mis à disposition des familles qui n'auraient pas eu le temps de construire leur caveau au moment de l'inhumation d'un proche.

Ce caveau ne peut être concédé.

2 mois	gratuit
3 à 6 mois	65 €/mois
Au-delà	150 € par mois jusqu'à enlèvement et maximum 1 an

Un coup d'œil sur ...

Défis verts

Retrouvez-les tous les mois

Depuis novembre, nous vous proposons, via nos réseaux internet et via un affichage Mairie, des défis à réaliser chaque mois.

Ces défis sont des petits gestes au quotidien qui peuvent nous aider à basculer vers la transition écologique.

Prochainement :

Nouvelle carte d'identité

La nouvelle carte a été déployée progressivement à partir du 15 mars 2021. Ce dispositif sera généralisé à la France entière à compter du 2 août prochain.

La nouvelle carte d'identité sera plus sécurisée, plus pratique et verra son design modernisé. Les pouvoirs publics entendent ainsi lutter toujours plus efficacement contre le phénomène de la fraude à l'identité (faux titres, usurpation).

Boite à livres

La nouvelle boîte à livres a été installée sur le parvis de la Mairie.

Elle a vite été prise d'assaut !

Polar, fantastique, thriller, romantique et fleur bleue, jeunesse, etc... il y en a pour tous les goûts!

Vous pouvez prendre un livre ou déposer (ou les deux)!

Portail de l'aide à domicile

Le Département de la Gironde a mis en ligne un annuaire des services d'aides à domicile.

Cet annuaire recense toute l'information nécessaire au libre choix d'un service répondant aux besoins et aux attentes de l'usager et de ses aidants sans devoir multiplier les démarches : quel service intervient sur sa commune, comment le contacter, le type de prestation proposé,... sous la forme d'une fiche détaillée par structure.

Potager scolaire

Chut, ça pousse...

Le projet de potager pédagogique mené par les enseignants et encadré par Nicolas BLANCHET, conseillé en permaculture avance bien.

Tout en apprenant comment fonctionne la Nature, les enfants commencent à voir les fruits de leurs semis et plantations.

Motion de soutien

Pour la défense du secteur énergétique

En plein débat autour du projet « Hercule », l'intersyndicale du secteur énergétique est venu présenter les grandes lignes de cette réforme et ses revendications et motifs d'opposition à Monsieur le Maire lors d'un entretien.

Suite à cela, après en avoir discuté et débattu, le Conseil Municipal a décidé de soutenir les revendications de l'intersyndicale et demande au gouvernement :

De faire le choix d'un véritable projet de société, par un véritable Service Public de l'Énergie, dont la gouvernance doit inclure les élus de la République, les citoyens et les salariés pour une réponse aux besoins des usagers, pour un développement humain durable, pour un fonctionnement économique du pays pérenne et pour une véritable solidarité énergétique ;

D'entendre et de mesurer la mobilisation sociale en renonçant aux projets « HERCULE » à EDF, « CLAMADIEU » chez ENGIE et au PSE chez GAZELENERGIE.

L'**organisation d'un véritable débat public** sur l'avenir du secteur énergétique et ses moyens d'investissement au service de la Nation.

RAPPEL : Bruits de voisinage

Arrêté Préfectoral du 22 juin 2016

Les travaux de **rénovation**, **bricolage**, **jardinage** réalisés par des particuliers au moyen d'outils bruyants (tels que tondeuses, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scie mécaniques, etc...) **ne peuvent être effectués que** :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**
- **Les samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00**

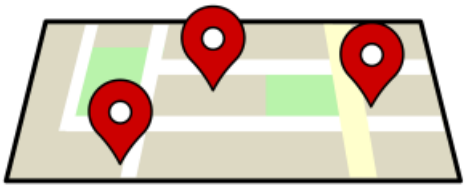

La procédure D'adressage

Par délibération en date du 10 mai 2021, le Conseil Municipal a officiellement lancé la procédure d'adressage normalisé sur l'ensemble de la Commune.

Une réunion publique sera organisée en septembre 2021* pour vous présenter le projet et répondre à vos questions.

Vous recevrez une invitation dans votre boîte aux lettres début septembre. Vous pourrez nous envoyer toutes vos questions afin quelles soient étudiées avant la réunion et ainsi que l'on vous apporte le plus de réponses possibles.

**sous réserve de la situation sanitaire. Le cas contraire, un « hors-série » du bulletin municipal vous sera adressé.*

L'adressage normalisé, qu'est-ce que c'est?

L'adressage normalisé consiste pour la commune à :
- donner un nom à chaque voie
- donner un numéro à chaque local

- identifier chaque voie par une plaque de voie
- identifier chaque local par une plaque de numéro.

Quelle utilité?

L'adresse normée est la base de la navigation de nombreux organismes remplissant des missions de services public.

Outre garantir un meilleur acheminement du courrier et des colis, une adresse normée permet aussi une optimisation des interventions de secours et des systèmes de navigation, des services à domicile, etc…

Quelle méthode?

Pour l'adressage normalisé, deux écoles : la numérotation continue (1, 3, 5, 7, 9… 2, 4, 6, 8…) ou la numérotation métrique. **C'est cette dernière qui a été retenue.**

La numérotation continue est celle dont on a le plus l'habitude dans nos petits villages de campagne. Or, c'est justement dans ces communes rurale que la numérotation métrique doit être privilégiée.
En continue, c'est un risque plus grand de devoir « intercaler » des bis, ter, quater lors de constructions nouvelles, et de perturber l'ordre de la numérotation.

Qu'est-ce que la numérotation métrique ?

Le numéro attribué au local correspondra à la distance qui le sépare du début de la rue (exemple : si une maison est située à 230 mètres linéaires du début de la rue, elle portera la numéro 230).

Ces grands numéros peuvent surprendre de prime abord mais permettent un repérage plus facile.

Exemple : Vous devez vous rendre en voiture à une adresse. Depuis le début de la rue, vous suivez votre compteur kilométrique, au bout de 0,230 km, vous serez arrivé devant le n°230, plus besoin de chercher .

Pour mener à bien le projet, un groupe de travail a été composé d'élus avec l'appui d'un agent communal. L'ensemble du projet a été mené en interne, sans bureau d'étude. Ce travail en régie permet une économie de plus de 5 000 €.

La procédure se déroule sur 6 étapes clés.

30 janvier

Date finale prévisionnelle

2022

Réalisé de février à avril 2021

Dénomination des voies

1 Après avoir déterminé le début et la fin de chaque voie, le groupe de travail va attribuer un type et un nom à chaque voie de la commune, ainsi qu'aux places et à l'école.

Récolement des plaques de rue

2 Déterminer combien de plaques de nom de rue sont nécessaires selon la longueur de la voie et chiffrer la totalité.

Métrer et numéroter

3 Métrer chaque propriété pour préparer la numérotation. Puis, chiffrer le nombre de plaques de numéro nécessaires *(elles seront fournies gratuitement à chaque foyer.)*

Nous en sommes ici !

En septembre, vous serez invités à une réunion d'information,

vous pouvez déjà nous envoyer vos questions afin que l'on vous donne les meilleures réponses possibles.

(par mail ou facebook)

Information en amont

4 Une réunion publique sera organisée avant la décision du Conseil Municipal pour présenter les propositions aux habitants.

Délibération/Arrêté

5 Le Conseil Municipal approuve par délibération le nom des rues. Le Maire, par arrêté municipal attribue les numéros à chaque parcelle comprenant un local.

Information en aval

6 Des permanences seront tenues pour que les habitants puissent retirer un KIT PERSONNALISÉ qui comprendra entre autre leur nouvelles plaque de numéro et tous les documents pour faciliter leurs démarches.

Mesures sanitaires

3 électeurs max. dans la salle
(file d'attente en extérieur avec distance règlementaire entre chaque électeur)

Masque obligatoire

Venir avec son propre stylo

Pas d'attroupement sur le parvis de la salle des fêtes

Entrée et sortie différenciées

Circuit à sens unique

Désinfection des mains obligatoire à l'entrée

Les élections
Régionales et Départementales

Elles se dérouleront les dimanches 20 et 27 juin 2021 prochain.

Pour la sécurité de tous, nous vous demandons de respecter strictement les mesures sanitaires mises en place.

Les deux bureaux de vote seront installés dans la même salle et un circuit sera mis en place pour éviter tous croisements d'électeurs.

ATTENTION : Les bureaux de vote se tiendront à la salle des fêtes *et non à la Mairie comme d'habitude.*

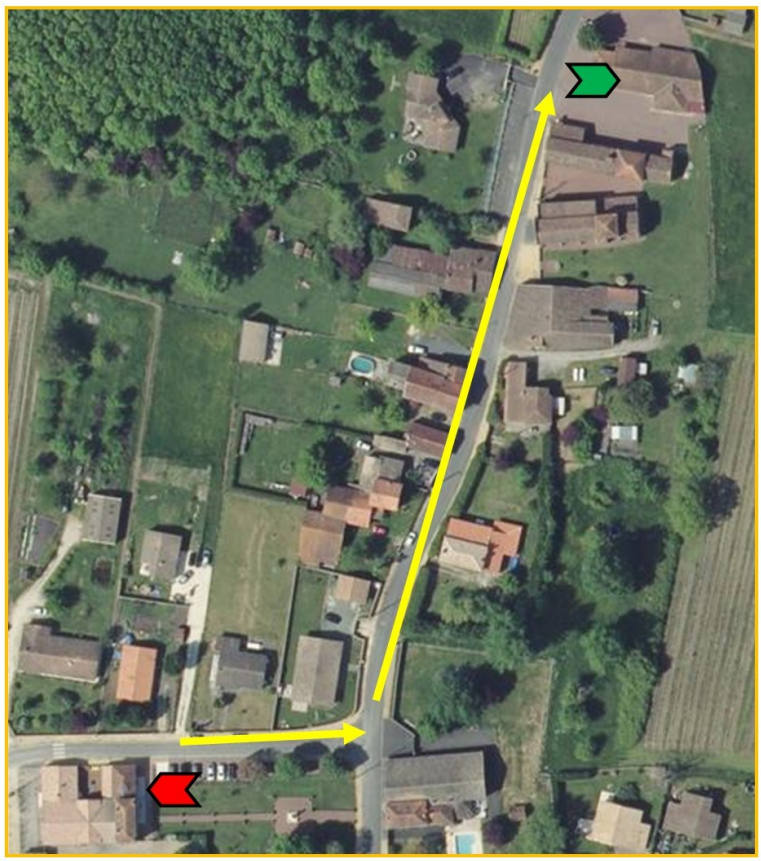

Mes Mémos à conserver

Mairie de CAMPUGNAN

Au secrétariat vous pouvez...

Rapporter vos cartouches usagées

Elles seront revendues, recyclées et les fonds reversés à l'école.

Retirer un STOP PUB gratuitement

STOP PUB

Oui! info collectivité

Déposer vos piles usagées

RAPPEL : Bruits de voisinage

Arrêté Préfectoral du 22 juin 2016

Les travaux de **rénovation**, **bricolage**, **jardinage** réalisés par des particuliers au moyen d'outils bruyants (tels que tondeuses, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scie mécaniques, etc...) **ne peuvent être effectués que** :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**
- **Les samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00**

Mémo

Mairie de CAMPUGNAN

- 7 le Bourg 33390 CAMPUGNAN
- 05 57 64 71 74
- **www.campugnan.fr**
- mairie.campugnan@wanadoo.fr

HORAIRES MAIRIE

- **Lundi** : 8h00-12h00 et 13h00-19h00
- **Mardi** : 14h00-17h30
- **Mercredi** : Fermé
- **Jeudi** : 14h00-17h30
- **Vendr.** : 8h00-13h00 et 14h00-16h00

PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES

Mes Mémos à conserver

CAMPUGNAN
Guichet unique Géosphère
Le portail de l'urbanisme dématérialisé

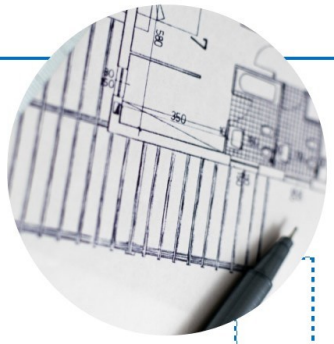

https://guichetunique.geosphere.fr/estuaire

Désormais, vous pouvez déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme en format dématérialisé.* De la demande à la réponse, tout se fera par internet et vous pourrez ainsi réaliser un gain de temps et de papier.

**Le dépôt traditionnel papier reste évidemment encore valable, et la plateforme en ligne n'est qu'une nouvelle option proposée aux pétitionnaires.*

Cette plateforme fait écho aux autres solutions déjà proposées par la Commune via le Guichet Unique : (déclaration de changement d'adresse, recensement militaire, demande de copie d'acte, inscription sur les listes électorales...).

Le Guichet géosphère est dédié quant à lui à toutes les demandes d'urbanisme (certificat d'urbanisme, permis de construire, déclaration préalable, etc...). Accédez à la plateforme via l'adresse ci-dessus **ou via le site internet de la Commune, rubrique URBANISME.**

1 Créer son compte
Vous devez créer un compte usager avant de pouvoir déposer une demande d'autorisation.

2 Déposer une demande
Vous pouvez déposer toute demande d'autorisation de droits du sol. Les champs que vous serez amenés à remplir sont les mêmes que ceux du formulaire papier. Vous devrez ensuite ajouter vos pièces justificatives, identiques à celles de la demande papier.

Puis, vous signez de façon électronique.

n.b. Dans un premier temps, vous ne pourrez déposer que des demandes de Certificat d'Urbanisme (CU) et des Déclarations Préalables. Les permis de construire vont être ajoutés prochainement.

3 Suivre sa/ses demandes
Vous pourrez suivre l'avancement de votre demande via ce portail. Une fois votre dossier traité, vous pourrez aisément le retrouver car vous aurez accès à toutes vos demandes faites en ligne.

4 Réception par la Commune
La Commune est avertie par e-mail dès qu'une demande a été déposée et est à traiter.

Mémo

NUMÉROS UTILES

- **Raccordement EAU**
  LA SAUR - 05 81 31 85 01
- **Raccordement ELECTRICITÉ**
  ENEDIS - 09 69 32 18 67
- **Raccordement ASSAINISSEMENT**
  SIAEPA - 05 57 94 11 14
- **Raccordement TELECOM.**
  ORANGE - 0810 009 849
- **Cartes d'identité**
  Mairie de BLAYE - 05 57 42 68 68
- **Conseils architecture/urbanisme**
  CAUE GIRONDE - 05 56 97 81 89
- **impôts**
  Centre de BLAYE - 05 57 42 66 70
- **Chenil intercommunal**
  Trans'amis - 06 07 12 17 39
- **Espace France Service**
  Permanences Blaye - 05 57 42 82 72

HORAIRES D'OUVERTURE

PÔLE RECYCLAGE

Passage aux horaires d'été du 1er Mars au 31 Octobre

Du Lundi au Jeudi
Sans RDV
9h à 12h
14h à 18h

Vendredi & Samedi
Sur RDV

www.smicval.fr
05 57 84 74 00

smicval

Service Jeunesse
PRIJ - CCB

Un animateur de la CCB à la rencontre des jeunes de la commune.

Le Service Jeunesse de la Communauté de Communes de Blaye (CCB) compte désormais, Antoine Brunet, animateur de "rue" au sein de son équipe.
Au bord de son minibus, il a pour mission d'aller à la rencontre des jeunes sur le territoire des 20 communes de la CCB.

Plan d'action
Dans un premier temps, Antoine effectuera une enquête de terrain auprès des jeunes afin de connaitre leurs besoins, leurs envies, leur mode de vie sur le territoire intercommunal.

En parallèle, il rencontrera les services des mairies pour présenter sa mission aux équipes et recueillir les analyses des communes sur les jeunes de leur territoire.

L'ensemble de ces temps d'échanges permettra de proposer aux jeunes et aux communes des animations cohérentes sur leur territoire, au plus près des populations, et d'accompagner les jeunes dans l'ensemble de leurs démarches (projets personnels et/ou collectifs).

Ouvrez l'œil
Vous aurez peut-être l'occasion d'apercevoir Antoine à bord de son minibus ou d'échanger avec lui très prochainement dans votre commune.

Tu viens d'avoir 16 ans ?
Pense au recensement !

C'EST OBLIGATOIRE !

JDC JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

- ✓ Tu le fais à ta Mairie, en 15 minutes max !
- ✓ Tu seras automatiquement convoqué à la JDC
- ✓ La JDC est obligatoire pour tout examen* !
- ✓ Ton inscription sur la liste électorale est automatique

*pour passer tout examen diplômant (BEP, CAP, BAC...), le permis de conduire ou tout concours public avant 25 ans.

La RCSC
Réserve Communale de Sécurité Civile

Qui peut rejoindre la Réserve Communale?

Avoir plus de 18 ans

Être motivé(e), dynamique et disponible pour les autres

S'engager pour un an, renouvelable

Aucun critère spécifique à l'aptitude physique n'est requis car toutes les compétences sont utiles.

Qu'est-ce qu'une Réserve Communale de Sécurité Civile ?

En cas de catastrophe survenant sur son territoire, le Maire, aux côtés de son Conseil Municipal et assistés des services communaux, est tenu d'assurer la sécurité des administrés.

Selon les événements qui peuvent survenir sur le territoire, les services de secours et la commune (**sous la responsabilité du Maire**) vont s'organiser pour faire face aux besoins de la population. Il est à noter que même si la direction des opérations de secours est assurée par le préfet, le Maire reste responsable de l'évaluation de la situation et du soutien à apporter aux populations sinistrées.

Certains événements peuvent nécessiter de gros moyens humains et c'est l'objectif de la création de la RCSC, composée uniquement de bénévoles.

Elle est placée sous **la seule autorité du maire.** Elle est chargée d'apporter son concours dans les situations de crise, mais aussi dans les actions de préparation et d'information de la population, comme dans le rétablissement post-accidentel des activités. Elle contribue à ces actions en s'appuyant sur les solidarités locales et en les développant.

La RCSC a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence.

En cas de crise, les principales missions de la RCSC sont :

Le soutien et l'assistance des populations (accueillir les sinistrés, coordonner l'hébergement, aider aux formalités administratives...).

L'appui logistique (évacuer les populations, ravitailler en eau et en nourriture...).

Le rétablissement des activités (désencombrer et nettoyer les routes...)

En dehors des situations de crise, les réservistes peuvent :

Partager les informations communales avec la population (transmettre les bons gestes à adopter, relayer des informations aux voisins...).

Veiller à l'état de santé des personnes vulnérables (contacter les personnes âgées en période de canicule...).

Demandez votre fiche d'inscription* !

Une fois la fiche d'inscription réceptionnée par la Mairie, vous recevrez un dossier à compléter avec l'acte d'engagement et le règlement intérieur de la Réserve Communale de Sécurité Publique de Campugnan.

*Disponible sur demande au secrétariat ou en téléchargement sur le site de la Commune.

Les activités du réserviste sont au maximum de 15 jours ouvrables par an et pas plus de 24h par semaine.

C'est la Mairie qui vous appelle pour une mission selon vos disponibilités* et comptabilise la durée de vos interventions.

*Le réserviste n'a pas de minimum dû à la Commune et peut refuser une mission s'il n'est pas disponible.

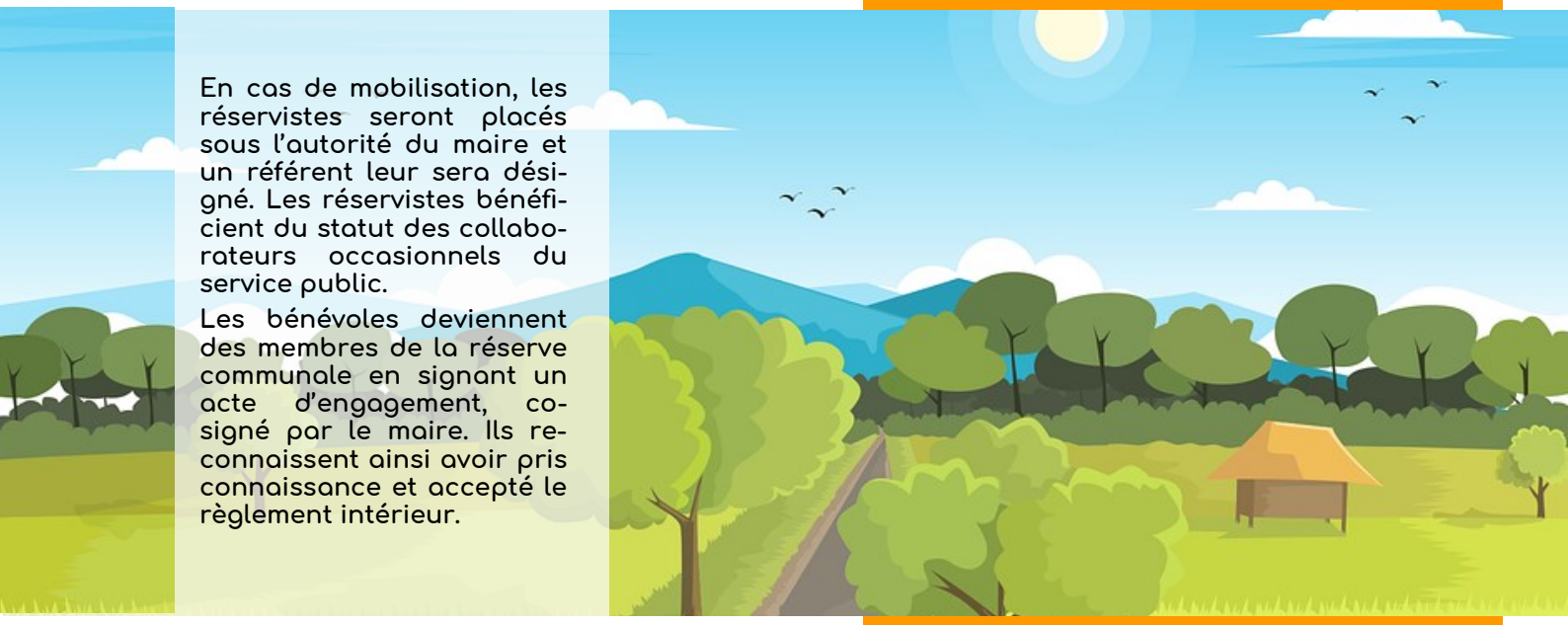

En cas de mobilisation, les réservistes seront placés sous l'autorité du maire et un référent leur sera désigné. Les réservistes bénéficient du statut des collaborateurs occasionnels du service public.

Les bénévoles deviennent des membres de la réserve communale en signant un acte d'engagement, co-signé par le maire. Ils reconnaissent ainsi avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur.

Communication numérique

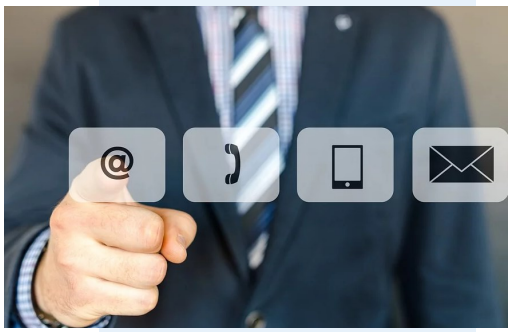

www.campugnan.fr
Le site internet

Le site est mis à jour chaque semaine pour vous informer au maximum.

Face à la règlementation du RGPD (Règlement Général sur la Protection de Données), nous ne mettrons plus de données relatives aux entreprises, artisans, viticulteurs, associations, sans accord écrit, en dehors du nom de l'organisme.

Nous récoltons ainsi votre accord et les informations que vous souhaitez divulguer. Si vous n'êtes pas encore référencé sur le site, merci de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie pour obtenir votre formulaire.

PANNEAUPOCKET
Informe et Alerte les habitants

Nouvelle application GRATUITE pour smartphone*, PANNEAU POCKET vous permet de recevoir les informations de la Commune directement sur votre téléphone. **Aucune collecte de données ni inscription**. La Commune n'est pas informée que vous avez téléchargé l'appli !
**Disponible sur tous les smartphones mais également sur ordinateurs et tablettes.*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Service-Public.fr

Grace au site Service-public.fr, vous pouvez demander votre copie d'acte en ligne, faire votre recensement militaire, déclarer un changement d'adresse, demander son inscription sur les listes électorales, etc…

Ce site est officiel et mis à jour régulièrement en fonction de l'évolution de la législation. Les informations qu'il contient sont fiables.

Le blog « Bienvenue à Campugnan » n'est plus actif mais toujours accessible. Il reste un support d'archives pour ceux qui le souhaitent.

Avec des infos actualisées fréquemment, la page vous permet d'être avertis rapidement des actualités de la Commune. Vous pouvez également interagir avec nous sur des faits et publications, ou encore nous contacter via la messagerie. N'hésitez-pas!

@Commune de Campugnan

388 abonnés sur la page.

VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES

Voisins Vigilants est une communauté limitée aux seuls campugnanais. L'application permet de discuter entre voisins ou de lancer une alerte de type « cambriolage, attention repérage, etc… »

Pour s'inscrire gratuitement, rendez-vous sur : *www.voisinsvigilants.org*

La table de Lise

Dans chaque édition du bulletin municipal, retrouvez désormais une recette choisie par notre cuisinière parmi celles réalisées durant le semestre au restaurant scolaire.

2020
2021

Tournicoti, tournicota.... tomate mozzarella

LA RECETTE DE JEAN LUC (40)

INGRÉDIENTS POUR 10 PERSONNES

1 plaque de feuilletage
10 g de mozzarella cosette
250 g de tomate
150 g de basilic
100 g d'ail
200 ml d'huile d'olive

- Monder, épépiner les tomates et les couper en 4.
- Les mettre à mariner avec le basilic et l'ail.
- Faire le pesto avec la marinade et ajouter la moitié de la mozzarella.
- Couper la plaque de feuilletage en 2.
- Tartiner 1/2 plaque et la rouler en escargot des 2 côtés. Réserver au froid.
- Piquer la seconde 1/2 plaque, répartir la mozzarella et les quartiers de tomates.
- Couper des tranches fines du feuilletage en escargots, et aplatir légèrement.
- Disposer sur le dessus, dorer et cuire au four 25 min à 180°C.

Entreprises campugnanaises

Viticulture

Château Bois David
Production et Vente de vin
24 Le Bourg 33390 CAMPUGNAN

Château La Botte
Production et Vente de vin, Visites et dégustations, Musée d'outils anciens
21 La Botte 33390 CAMPUGNAN
05 57 64 71 45
blanchard@chateau-labotte.com

Château Les Maréchaux
Production et Vente de vin
1 Les Maréchaux 33390 CAMPUGNAN
06 83 10 89 58
cht-lesmarechaux@orange.fr

Château Les Rivauderies
Production et Vente de Vin
2 Les Rivauderies 33390 CAMPUGNAN

Château Morillon
Chantal et Jean-Marie MADO, Producteurs de vins de Bordeaux, Bordeaux supérieur et Blaye-Côtes de Bordeaux
Lieudit Morillon 33390 CAMPUGNAN
06 58 82 71 57
emma@chateau-morillon.com

Les Vignerons de Tutiac

Bâtiment

Dylero
Travaux intérieurs/extérieurs
7 la Botte 33390 CAMPUGNAN

Mathieu GELDER MGCI - G2L construction
Construction
Le Bourg 33390 CAMPUGNAN

Entreprise Charles
4bis lieudit Hervais 33390 CAMPUGNAN

B.F.G.
Menuiseries
4 lieudit Thibaud 33390 CAMPUGNAN

Divers

Chenil de la forêt
Fourrière animale, Pension, Toilettage
4 La Comteau,
Route de la Vergne 33390 CAMPUGNAN
05 57 64 73 30 - 06 07 12 17 39
chenildelaforet@orange.fr

Céline HAZERA
Service à la personne
1 Les Près 33390 CAMPUGNAN

Infinivap
9 Thibaud 33390 CAMPUGNAN

Sandra MARTIN
Assistante maternelle
4 Hervais 33390 CAMPUGNAN

Sono Double L
Animation soirée
06 77 93 97 47

Pour compléter votre fiche, merci de compléter le formulaire de référencement disponible à la Mairie

Associations campugnanaises

A « la sauce » des parents

Présidente : Véronique HERNANDEZ
Secrétaire : Aurore ROUET
Trésorière : Jessica BOUTY

Club de l'amitié

Présidente: Claudette DAGNAS
Vice-Présidente : Henriette MAURIN
Secrétaire : Nicole GODICHAUD
Trésorier : René MAURIN

Comité des fêtes

Présidente : Nicole GODICHAUD
Secrétaire :
Trésorier : Claudette DAGNAS

L'entente des chasseurs

Président : Patrick PAILLE
Vice-Président : Jean-Claude CHAIN
Secrétaire : Thomas BLANCO
Secrétaire Adj : Gaëlle MARTIN
Trésorier : Guy FORMANTIN
Trésorier Adj : Cyril CHAINTRIER

Pause'fitness

Présidente : Jessica Mackenzie
Trésorière : Marie Agnes GODICHAUD
Secrétaire : Nicole GODICHAUD

Sono Double L

Président : Laurent SCHNEIDER
Secrétaire/Trésorier : Ludovic PIETRZAK

Notre-Dame-de-Campugnan

Présidente : Christiane TAVERNIER
Vice-Présidente : Bernadette ROBIN
Secrétaire : Nicole GODICHAUD
Trésorière : Colette ROPERS
Trésorière Adjointe : Chantal MADO
Responsable de l'église : Yvette GUERRY
Membre d'honneur : Monsieur le Curé desservant la paroisse de Campugnan.

ON/OFF Racing Team

Président : Romain LEGER
Secrétaire :
Trésorier : Nicolas LAGARDERE

Le Souvenir Français

Président : Michel WERLE
Vice-Président : Colette WERLE
Trésorier : Martial DUMONDEL
Secrétaire :

La République Libre et Conviviale de Haute-Gironde

Président : Jean-Jacques TACHOIRE
Secrétaire : Marie-Joëlle FRUGERE
Trésorier : Franck BLANCHARD